

SEANCE DU 14 MARS 2023

**OBJET : RESILIATION D'UN BAIL A LOYER A L'AMIABLE**

L'an deux mille vingt-trois, et le quatorze mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

**PRESENTS :** BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory

**EXCUSES :** DELAGE Véronique - TOURATON Elisabeth - BALADE Ramuntcho - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Odette DIBON

La Maire rappelle que la Commune a donné à bail à loyer à M. PERIN Hervé, podologue, un local au sein d'un ensemble immobilier (parcelles cadastrées section AB n°49 et 146), dont elle est propriétaire.

M. PERIN Hervé cessant son activité et ayant trouvé repreneur, a demandé la résiliation amiable de son bail à compter du 28 février 2023.

Elle invite en conséquence ses collègues à se prononcer sur cette affaire et dépose sur le bureau le projet de convention de résiliation amiable qu'elle a rédigé.

Le Conseil Municipal, où l'exposé de la Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de résilier à l'amiable le bail à loyer, conclu le 3 janvier 2005, avec M. PERIN Hervé à compter du 28 février 2023 et ce sans indemnité de part et d'autre.

**ADOpte** les termes de la convention de résiliation amiable telle qu'elle lui est présentée par la Maire.

**AUTORISE** la Maire à signer la convention de résiliation amiable.

La Maire,  
Maïder BEHOTEGUY

